

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffpjp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 13 et 14 février 2015

(Ces réunions se sont tenues à Marseille le vendredi 13 février de 14h30 à 20h00 et le samedi 14 février de 08h30 à 17h30).

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P
MM.**CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, CHEVALIER, COSTE, DELCHET, DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, GARRIGUE, IANNARELLI, Mmes PAUGAM, PERONNET, MM. POGGI, READ, RIZZO, ROUGIER SCHMITT, STIRMEL et Mme TROUBAT.**

Y participaient : M. **GRANDE**, Directeur Administratif
Mme **MAILLET**, Conseillère Technique Nationale
M. **PERONNET**, Directeur Technique National

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Nous avons vécu un mois de janvier beau, émotionnel, détestable, catastrophique, agréable jour après jour suivant l'actualité sociétale ou celle spécifique à nos sports.

Bien entendu, nous avons réagi en fonction de notre sensibilité à chacune ou à chacun, de notre point de vue. Nous avons été touchés ou pas par tous ces événements qu'ils soient sociaux ou sportifs.

La liberté d'expression a été au cœur du problème. Le principe qui nous gouverne en matière de liberté d'expression est clair : nous sommes libres de parler, d'écrire, de dessiner, de publier sauf de répondre à l'abus de cette liberté. La règle est la liberté, l'exception c'est l'excès. Alors quels sont les excès et la raison qui les mettent en avant ? La raison est souvent une méconnaissance partielle du sujet voulue ou inconsciente. Les excès sont la diffamation envers des personnes, l'incitation au désordre, la forfanterie, l'irrespect de la bienséance et des règles. C'est pour cela que bien souvent nous nous trompons lourdement ou volontairement.

Donc pour éviter de m'égarer en paroles ou de ne pas être compris ou d'aller vers des territoires sur lesquels je n'aurais pas la liberté de parler, je préfère que nous débutions directement notre réunion bien chargée en sujets divers et variés.

Je fais simplement remarqué au Comité Directeur qu'afin de ne pas interférer de quelque manière que ce soit, je ne me suis en rien mêlé de la médiation décidée en réunion de ce même Comité Directeur de janvier 2015 vers la holding Duvarry Développement, de plus mon planning professionnel ne me permettait pas de me libérer pour des réunions en semaine. Cette démarche a été menée par les personnes désignées ainsi que par le passage devant le Conseil d'administration de la SAOS Promo Pétanque. Nous aurons, lors de cette réunion de février 2015, le résultat des discussions et la décision finale sera prise ici.

Nous vivons un début de saison 2015, commencée sur les chapeaux de roues avec une présence télévisuelle énorme et jamais réalisée sur un mois ceci pour exposer un calendrier international et national particulièrement pléthorique. Nous allons maintenant vers la phase finale de la Coupe de France, notre plus vieille compétition par équipe de clubs mère de toutes les autres compétitions en équipe de club.

En janvier, le rendez-vous statutaire a bien eu lieu. J'en profite pour féliciter sincèrement le Comité du Rhône, son Président Jean-Paul PEROTTO et son adjoint Gilbert ROSSET ainsi que tous les membres et bénévoles de ce Comité Départemental pour cette magnifique organisation. Il restera des traces du congrès de BRON, je crois que c'est se tromper que de penser le contraire. Pourtant force est de constater que la saison 2014 a été une très belle saison administrative et sportive. La ligue Rhône-Alpes explique toujours sa version des faits en détériorant ma probité et mon honnêteté intellectuelle et personnelle. La diffamation étant quasi présente c'est par d'autres biais que je vais me défendre. Entre parenthèse, l'avis de toutes les autres ligues et du Comité Directeur fédéral est bafoué.

D'autre part, le magazine Planète Boules que nous aidons financièrement, sans doute pas à la hauteur pécuniaire souhaitée par le Directeur de cette publication qui vient demander régulièrement une revalorisation de notre aide. Oui, ce magazine fait un rapport du dernier congrès fédéral à sa manière et suivant son ressenti en fonction de sa position unilatérale. Je ne suis pas dupe, pas plus angélique sur son implication. Comment ce magazine peut commenter certains sujets du congrès sans en connaître la totalité et la finalité des points, comment ce magazine peut se permettre de commenter les problèmes de contractualisation avec la Holding DUVARRY Développement sans connaître la totalité du dossier, les raisons des échanges et des écrits sur ces contrats. Comment son Directeur de la publication et de la rédaction peut laisser entendre que le Président de la FFPJP est un menteur, un amateur, laissé entendre par une tournure de phrase habile qu'il est malhonnête. Comment cette publication se donne le droit de demander le changement de Président, remarquez, l'avocat de la Holding l'a également écrit et suggéré, il y a quelques jours, sans que cela ne vous chagrine apparemment, sur ce dernier point l'ordre des avocats a été averti. Voilà pourquoi, je demande expressément un droit de réponse à ce magazine et j'ai remis les pages de Planète Boules correspondantes à mon avocat pour suites à donner aux insultes envers ma personne car je me considère insulté personnellement dans mon honnêteté intellectuelle, ma probité. Je suis bien décidé à ne plus me laisser faire alors que je ne travaille que dans l'intérêt des gens qui m'ont élu et de toute la famille de notre fédération jusqu'à m'en rendre malade sur certains sujets. Je remets en cause l'aide apportée par la FFPJP à cette publication ainsi que par la SAOS dont la Fédération est le premier actionnaire.

Les hommes sont guidés par la conscience. Cette faculté mentale exprime par extension éthique le sentiment du bien et du mal ou par philosophie, la connaissance de nous-mêmes par le sentiment intime. Ma conscience est tranquille et en paix. J'ai respecté également la liberté de décision du Comité Directeur.

Un dernier point en ce qui concerne ma personne, dites bien à ceux qui prédisent mon avenir qu'ils feraient mieux de parier au loto, le résultat sera similaire, imprévisible. L'avenir important est celui de nos sports et de nos dirigeants bénévoles, de nos éducateurs, de nos licenciés les seuls qui sont le ciment de notre fédération. C'est seulement cela qui m'intéresse avec la liberté de la Fédération.

Une dernière précision Madame Céline PERONNET sera absente le dimanche matin, son fils Lucas est malade, elle doit aller à son chevet. Elle est excusée.

Nous venons d'apprendre le décès de M. Robert SOUVIGNE. Toutes nos condoléances à la famille.

II. FINANCES:

L'ensemble de la comptabilité est sous contrôle et conforme aux prévisions.

A ce jour nous disposons de 320 000€ de disponibilités en banque contre seulement 312 000€ l'an passé alors même que toutes les dépenses n'avaient pas été effectuées. Ceci n'est pas le cas cette année où le CNC et les fiches financières des Lignes ont été réglées.

La situation des reprises de licences est conforme aux prévisions avec un renouvellement légèrement plus important que l'année dernière à la même date.

La demande d'acompte a été envoyée, certains règlements ont même déjà été effectués.

Avec un prévisionnel de 140 000 € pour les mutations, nous atteignons aujourd'hui les 170 000 €.

A noter la régularisation pour partie de la situation financière avec Tahiti et la reprise de licence à Saint Pierre et Miquelon.

III. CONTRAT AGENCE MARKETING

Suite à l'assignation reçue, le Comité Directeur a mandaté un groupe de travail afin de proposer une issue à cette situation conflictuelle.

Une réunion s'est tenue à Marseille fin janvier où ce groupe a rencontré M. DUVARRY et ses conseils.

Les demandes formulées notamment de précisions et de modifications du contrat ont été présentées, discutées et acceptées par les deux parties.

Suite à ces discussions, les contrats ont été soumis à la validation du Comité Directeur malgré la mention d'un Comité de pilotage national de Fédération qui n'existe pas dans les textes légaux. Par ailleurs, afin de mettre un terme définitif au litige, un protocole transactionnel a été rédigé par *Duvarry Développement*. Le Comité Directeur a relevé que le préambule de ce protocole comportait des éléments erronés. Le Président a déploré que ce document soit incomplet, disproportionné, mensonger et en totalité à charge de la Fédération.

Néanmoins, dans un souci d'apaisement et afin de clore définitivement ce dossier, le Comité Directeur a accepté à l'unanimité les contrats et le protocole qui ont été signés immédiatement par les Présidents de la FFPJP et de la SAOS *PROMO- PETANQUE* (le Conseil d'Administration les avait validé à la majorité).

La Société *DUVARRY DEVELOPPEMENT* est donc l'agence officielle de marketing de la F.F.P.J.P. pour les trois prochaines années (2015, 2016, 2017).

A noter que l'avance de 125 000 euros sera versée sur le compte de la SAOS et non sur celui de la Fédération.

IV. CHAMPIONNATS DE FRANCE

A. 2015 :

En ce qui concerne les partenariats conclus par la F.F.P.J.P., chaque organisateur recevra prochainement toutes les informations nécessaires comportant les insertions publicitaires pour le programme ainsi que les photos du Président, du Comité Directeur et le palmarès du Championnat.

Les maquettes du programme et des affiches doivent être soumises à Bernadette TROUBAT et Xavier GRANDE avant le bon à tirer pour éviter les multiples erreurs régulièrement constatées.

Les organisateurs doivent communiquer à la Fédération le budget de la manifestation (voir cahier des charges) pour recevoir la subvention fédérale.

Les réservations pour les membres de la F.F.P.J.P. seront communiquées par le siège qui doit donc être destinataire de tous les documents.

Les Présidents de Jury, superviseurs d'arbitrage et délégués ont été désignés.

La Web TV fédérale sera présente (hors éventuelle retransmission TV nationale) à Montauban, Troyes, Pau, Rennes et Narbonne.

B. 2016 :

Triplettes Vétérans	11 et 12 juin	Guines (62)
Triplettes Jeu Provençal	17 au 19 juin	CD 03
Triplettes Féminin	25 et 26 juin	CD 30
Triplettes Promotion	25 et 26 juin	CD 30
Doublettes Féminin	9 et 10 juillet	CD 06
Individuel Masculin	9 et 10 juillet	CD 06
Doublettes Mixtes	23 et 24 juillet	Rumilly (74)
Triplettes Jeunes	20 et 21 août	CD 71

Doublettes Jeu Provençal	26 au 28 août	Quillan (11)
Triplettes Seniors	3 et 4 septembre	Montauban (82)
Doublettes Seniors	10 et 11 septembre	Lorient (56)
Individuel Féminin	10 et 11 septembre	Lorient (56)

Pour 2017, nous avons reçu à ce jour les candidatures suivantes : Triplette JP CD11, Seniors Promotion Le Mont Saint Michel (50), Doublettes Mixtes Pontarlier (25) ou Mende (48).

C. GUYANE :

Nous avons appris que 11 des 15 membres du Comité Directeur auraient démissionné de leur poste. Nous rappelons que selon les statuts des Comités, cela entraîne la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire avec un ordre du jour mentionnant l'élection intégrale du Comité Directeur et du Président (la démission de 2/3 des membres entraîne la démission d'office de tous les membres).

La F.F.P.J.P a mandaté le Président de la Ligue, M. ROMAIN pour représenter la Fédération et veiller au bon déroulement de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

La Fédération prendra en charge son déplacement en Guyane.

A défaut de régularisation de cette situation, le Comité Directeur a envisagé le possible retrait de toutes les équipes de Guyane aux Championnats de France 2015.

V. CONGRES FEDERAL

Le congrès de Bron a été une réussite. L'ensemble des bénévoles et l'équipe de M. PEROTTO sont à féliciter pour leur accueil, la belle ambiance et l'animation de qualité.

L'année prochaine il se tiendra à Montluçon les 8 et 9 janvier et non Vichy comme annoncé.

Le Comité Directeur a décidé de retarder définitivement la date du Congrès fédéral de 8 à 15 jours soit pour 2017 : 13 et 14 janvier 2017 au lieu de 6 et 7 janvier.

Caen a retiré sa candidature pour 2017, Marseille étant candidat pour 2018, la proposition d'avancer à 2017 lui a été faite. Le CD 13 demande que lors d'un congrès fédéral électif, le congrès départemental du Comité organisateur et uniquement de ce comité puisse se tenir après le congrès fédéral. Par ailleurs, les dispositions concernant les A.G. des CD et Ligues sont prévues dans les statuts fédéraux, une modification statutaire votée en assemblée générale d'un congrès serait donc obligatoire.

Cette proposition discutée en Comité Directeur puis en Conseil des Ligues n'a pas recueilli d'avis favorable.

Il est donc fait appel à candidature pour 2017 (13 et 14 janvier). Marseille sera avisé de la tenue du congrès 2018 les 12 et 13 janvier.

VI. COUPE DE FRANCE :

Rappel de l'article 13 : Dès le premier tour de zone de la compétition, le Comité départemental auquel appartient le Club qui reçoit, doit désigner un arbitre n'appartenant pas à un des deux Clubs en présence.

Une réclamation a été déposée suite à la rencontre entre le club de Douai et Champigneulle.

La réserve a été rediscutée et la qualification du club de DOUAI a été confirmée.

Par ailleurs, la généralisation de la photo obligatoire des joueurs, sur GESLICO / GESTION CONCOURS, a été évoquée. Ce qui est exigé pour les Championnats de France. Ce point sera étudié prochainement.

Le tirage des 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finale de zones a été effectué. Elles auront lieu les 21 et 22 février prochains sur 7 sites. A noter que le Club des Sables d'Olonne est qualifié d'office pour les 1/8^{ème}.

Un point sur l'organisation de la Finale a été effectué. Elle se tiendra les 20 et 21 mars à Alès dans le Gard.

Dès début janvier, la F.F.P.J.P. a recherché :

- 1 société de captation d'images capable de gérer une prestation pétanque
- 1 ou plusieurs diffuseurs pour retransmettre la compétition.

Nous avons demandé des devis pour la captation d'images. Très rapidement, nous les avons obtenus. Ils sont très proches les uns des autres. Tous oscillaient aux environs de 30 000 €HT.

Ce montant nous a confirmé ce que nous pensions des tarifs pour une telle prestation. Ensuite, nous avons dû nous assurer de prendre la société la plus compétente. Notre choix s'est porté sur *LES FILMS DU SOLEIL*. C'est une société très ancienne, historique, qui a touché à tous les domaines de l'audiovisuel : cinéma, documentaire, informations news et événementiels. Nous avons vérifié, cette société a travaillé avec toutes les grandes chaînes, elle a été récemment sur le Tour de France. De plus, elle dispose d'un car régie, outil indispensable aux nécessités d'une diffusion telle que nous le souhaitons.

Nous avons trouvé un réalisateur qui a déjà conçu des émissions de Pétanque à plusieurs reprises (Mondial La Marseillaise). Nous lui avons demandé son avis sur le matériel proposé par la société de captation choisie, il nous a affirmé par écrit que tout était parfaitement approprié à une retransmission de pétanque.

En ce qui concerne le diffuseur, France 3 avait prévu à son agenda une émission de 1H30 le dimanche 22 mars.

Face à la non-réponse de *SPORT+* à nos courriers leur demandant s'ils comptaient diffuser la Coupe de France sans la présence de QB, nous avons contacté la chaîne gratuite de la TNT *L'Equipe 21*.

Cette chaîne a fait une première expérience de la Pétanque lors de la Coupe du Monde Féminine de Lons le Saunier en janvier et ses responsables nous ont indiqué que l'audience avait été largement supérieure à la moyenne de la case.

Nous leur avons donc proposé un calendrier des événements que l'on souhaiterait téléviser en 2015, à savoir, la finale de la Coupe de France, les Championnats de France et la finale CNC.

Il a été précisé qu'en cas :

- de diffusion en live, ils financent 50% de la captation d'images
- de diffusion en différé, ils payeront des droits d'acquisition des images pour un montant qui reste à définir.

Nous avons ensuite appris que France TV refusait de diffuser la Coupe de France si elle est également diffusée sur une autre chaîne gratuite.

L'Equipe 21 est la chaîne soutenue par le C.N.O.S.F, et bien entendu la chaîne appartenant au groupe qui détient le journal *L'Equipe*.

Le Comité Directeur s'est prononcé favorablement pour la diffusion sur la chaîne L'Equipe 21. Le rendez-vous fixé au siège de L'Equipe 21 le mardi 17 février a donc été confirmé.

➤ **Résultats de l'examen d'arbitre national 2015.**

6 candidats inscrits, 6 présents, 3 reçus.

Mme AIGUEPERSE Laëtitia (87)	19,25 /20	ADMISE
M. RIVES Daniel (11)	17,50 /20	ADMIS
Mme CAZEAU Christine (11)	17,00 /20	ADMISE
Mme SCHLEINS Michèle (34)	14,00 /20	Refusée
M. ASTIE Jean Michel (81)	10,62 /20	Refusé pour la 2 ^{ème} fois
M. BEN ALLAL Didier (19)	06,75 /20	Refusé avec une note pénalisante

Ces 3 candidats admissibles seront convoqués à Marseille, **le dimanche 8 mars** pour une journée de formation obligatoire.

Mme AIGUEPERSE Laëtitia et Mr RIVES Daniel seront convoqués, pour les épreuves pratiques et orales, au championnat de France à Pau, le samedi 12 septembre.

Mme CAZEAU Christine le sera au championnat de France à Montauban, le samedi 27 juin.

➤ **Incident :**

Un courrier nous est parvenu relatant un incident mettant en cause un arbitre national qui jouait. Un rappel lui sera adressé pour que ce type d'incident ne se reproduise pas. Un arbitre, quel que soit son grade doit montrer l'exemple quand il joue et surtout rester correct envers l'arbitre de la partie. Ceci est encore plus vrai quand il s'agit d'un arbitre de grade élevé.

➤ **Candidats à l'examen d'arbitre européen pour 2015.**

Pour la prochaine session qui doit se dérouler cette année du 25 au 27 septembre à Albéna en Bulgarie, l'inscription de Messieurs Maxime GABRIEL et Mustapha BOULAHYA est proposée et validée par le Comité Directeur.

➤ **Pool National.**

Nous saluons l'arrivée de Jean-François DEVOS du CD41.

Nous regrettons le départ de Georges BENOIST qui a démissionné du corps arbitral.

Monsieur JACQUET Didier prend une année sabbatique.

Monsieur MARTINEZ Joseph, absent à 3 réunions consécutives du pool, ne sera pas désigné pour arbitrer des championnats de France en 2015 et aura l'obligation d'être présent à la prochaine réunion du Pool National en 2016. Un courrier lui sera adressé.

Les arbitres du pool ont fait part d'un mal-être, d'un manque de reconnaissance de leurs tâches et de leur rôle par les divers organisateurs.

➤ **Nouvelle réglementation.**

Applicable au 1^{er} mars 2015 :

Article 3 : le but, son poids doit être compris entre 10 gr et 18 grammes. (applicable 2018)

Article 6 : Les cercles pliables sont admis à condition qu'il s'agisse de modèles agréés par la FIPJP au regard, notamment, de leur rigidité.

Lorsque les organisateurs proposent des cercles règlementaires ou agréés, les joueurs sont tenus de les utiliser.

Ils doivent également accepter les cercles réglementaires ou agréés proposés par l'adversaire. Dans tous les cas, les cercles doivent être marqués avant le lancement du but.

Si un joueur ramasse le cercle alors que ses partenaires disposent encore de boules, ceux-ci ne seront pas autorisés à les jouer.

Article 7 : 3° alinéa, que le but soit à un mètre minimum de tout obstacle et de la limite la plus proche d'un terrain interdit. Cette distance est ramenée à 50 cm dans les parties en temps limité, sauf pour la ligne de fond de jeu.

4° alinéa, si, après 3 jets consécutifs par la même équipe, le but n'a pas été lancé dans les conditions réglementaires ci-dessus définies, il est remis à l'équipe adverse qui dispose également de 3 essais.

Elle peut à son tour reculer le cercle dans les conditions prévues à l'alinéa précédent si le premier recul n'avait pas permis un lancement à toute distance réglementaire. *(on peut donc reculer le cercle deux fois)*

Article 8 : Si le but est arrêté par l'arbitre, un adversaireil ne compte pas pour un jet. *Ceci implique que s'il est arrêté par un partenaire le jet est nul et compte dans les 3 jets de son équipe*

Article 9 : l'alinéa 4 Bis devient alinéa 7

Article 23 : Toute boule jouée contrairement aux règles est nulle et tout ce qu'elle a déplacé dans son parcours est remis en place, si marqué, à l'exception des cas dans lesquels le présent règlement de jeu prévoit l'application des sanctions spécifiques et graduées de l'article 34. *(si le joueur n'a pas eu de carton jaune au préalable, on n'annule pas une boule parce qu'il mord le cercle, on lui donne d'abord un avertissement marqué par le carton jaune...)*

Article 26 : Si un joueur ramasse ses boules en terrain de jeu alors qu'il reste des boules à ses partenaires, ces derniers ne seront pas autorisés à les jouer. *(ça ne concerne pas les boules tirées et manquées qui sont en dehors du terrain)*

Article 28 : Alinéa 1, si les deux équipes n'ont plus de boules, la mène est nulle et le but appartient à l'équipe qui avait marqué précédemment ou qui avait gagné le tirage au sort. *(on revient à l'ancien règlement, ce qui est plus logique)*

Article 31 : Aucun joueur ne peut s'absenter d'une partie ou quitter les terrains de jeu sans l'autorisation de l'arbitre. En tout état de cause cette sortie n'interrompt pas la partie, ni l'obligation par ses partenaires de jouer leurs boules dans la minute impartie.

S'il n'est pas revenu au moment où il doit jouer ses boules celles-ci sont annulées à raison d'une boule par minute. *(l'arbitre ne demande plus aux adversaires d'attendre le retour du joueur, au contraire il oblige les joueurs à jouer en respectant le temps d'une minute maximum par boule).*

En cas d'accident ou de problème médical dûment constaté par un médecin, il pourra être accordé une interruption maximale d'un quart d'heure. Si l'autorisation de cette possibilité se révélait frauduleuse, le joueur et son équipe seraient immédiatement exclus de la compétition.

Article 34 :

1°. Avertissement qui est marqué officiellement par la présentation d'un carton jaune au fautif.

2°. Annulation de la boule jouée ou à jouer ; qui est marquée officiellement par la présentation d'un carton orange au fautif.

3°. Exclusion du joueur fautif pour la partie ; qui est marquée officiellement par la présentation d'un carton rouge au fautif.

4°. Disqualification de l'équipe fautive.

5°. Disqualification des deux équipes en cas de connivence.

L'avertissement est une sanction, il ne peut être donné qu'après constatation de l'infraction. (*nous avons l'habitude de dire sur la boule jouée*)

Ne peut être considéré comme avertissement officiel, l'information donnée aux joueurs en début de compétition ou de partie. (*Enfin, la FIPJP officialise les cartons et supprime le deuxième carton orange*)

Article 38 : Une tenue correcte est exigée des joueurs auxquels il est interdit de jouer torse nu et qui doivent notamment pour des mesures de sécurité porter des chaussures fermées, dessus, devant et derrière.

Il est interdit de fumer sur les jeux, y compris les cigarettes électroniques.

IX. INTERNATIONAL et D.T.N

1. Congrès F.I.P.J.P.

Il s'est tenu à Nice à l'occasion des Championnats du Monde Tête à Tête avec l'adhésion de nouvelles fédérations. L'assemblée s'est prononcée défavorablement pour l'organisation, cette année 2015, du Championnat du Monde Triplette à Tahiti.

Le Comité exécutif se prononcera sur les candidatures du TCHAD et de Tahiti en 2016.

La C.M.S.B. dispose d'une nouvelle agence de communication.

De plus, un joueur qui quitterait sa délégation durant la compétition sera passible d'une suspension de 5 ans par la Commission de discipline de la F.I.P.J.P.

Les modifications du règlement de jeu ont été validées (Voir ARBITRAGE)

Les European Master Games (Vétérans) se dérouleront à Nice cette année et la Pétanque sera représentée. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une compétition sous l'égide de la F.I.P.J.P.

2. Formation :

- Initiateurs : 767 initiateurs formés en 2014 et déjà 162 depuis le 1^{er} janvier 2015.
- Brevet Fédéral 1^{er} degré : 191 candidats formés en 2015. Pour l'instant 129 candidats reçus mais il manque les résultats de 2 ligues (ce qui représente 33 candidats susceptibles d'être admis).
2 ligues vont faire un rattrapage après avoir obtenu l'accord de la DTN. En 2013, il y avait eu 125 candidats et 213 en 2014.
La FFPJP répartira 4 000€ entre chaque Ligue ayant fait une formation BF1 au prorata du nombre de candidats.
- Brevet Fédéral 2^{ème} degré : en 2015, la formation aura lieu du 2 au 4 octobre 2015 et l'examen, les 20 et 21 novembre 2015. Cette session se passera au Creps de Vichy et probablement sur un autre site qui sera déterminé ultérieurement. Il n'y aura pas 4 sites comme en 2014.
- Brevet Fédéral 3^{ème} degré et Diplôme d'Etat : La troisième session de formation se déroulera à Toulouse du 13 au 15 mars 2015 et la certification-examen aura lieu à Istres, les vendredi 3 et samedi 4 avril 2015.
- Colloque des éducateurs : il aura lieu les 28 et 29 mars 2015 au Creps d'Aix en

Provence (13).

L'objectif de la DTN est de réunir a minima un représentant par comité et par ligue mais chaque comité et chaque ligue peut faire venir qui bon lui semble (éducateur quel que soit son diplôme, bénévole, dirigeant, élu...). La Fédération prend en charge la moitié du coût de l'hébergement, de la restauration, de la première personne mandatée par comité et par ligue.

En amont, le Bureau Technique National se réunira le jeudi 26 mars à partir de midi et la Direction Technique Nationale à partir du vendredi 27 mars 2015.

Le vendredi soir aura lieu l'harmonisation des jurys du Diplôme d'Etat et BF3. Les 8 jurys sont les suivants : PERONNET Jean-Yves ; MAILLET Séverine ; COSTE Lucette ; COSTES Marcel ; AUBERT Michel ; ABERT Lionel ; GOFFOZ Jean-Paul ; GOFFOZ Emmanuelle.

3. Haut-Niveau

- Coupe du Monde Féminine : résultat non satisfaisant pour cette 1^{ère} édition. La fébrilité de l'état de santé des joueuses ne leur pas permis d'aborder la compétition dans de bonnes conditions.
- Championnats du Monde Individuel à Nice: D. ROCHER a effectué de belles prestations mais a été battu par un C. Weibel des plus grands jours.
Pour A. BANDIERA : sa défaite semble découler d'un aspect psychologique
- Tenues Equipes de France :
Les tenues France sont chez notre brodeur. Les pantalons sont terminés. Après confirmation de la continuité du partenariat avec Orezza, les vestes, polos et sacs seront brodés. Tout devrait être terminé fin février, début mars.

4. Divers

- Convention d'Objectifs : Une réunion s'est tenue au Ministère en décembre dernier. La baisse générale des subventions étatiques et la baisse du nombre de cadres techniques ont été confirmées. Pour la F.F.P.J.P. la baisse sera d'environ 10%. Les actions internationales et dans le domaine médical seront impactées par cette diminution.

Pour les actions internationales, qui ne seront plus subventionnées, le Comité Directeur s'est prononcé pour le maintien de ces actions à hauteur de 15 000€.

Par ailleurs, le maintien des deux postes de cadres techniques nous a été confirmé.

- Carnets de Bord : Les retours ont été effectués et le tableau finalisé sera adressé à tous les Comités et Ligues (pour l'ouvrir il suffit de répondre « Oui » à l'activation des macros).

- Suivi Médical Réglementaire : Sur nos 47 sportifs de haut niveau sur liste, 38 ont fait un suivi complet, 6 sont en cours et 3 n'ont encore rien fait.

- G.P.S: Un document a été finalisé reprenant toutes les informations nécessaires au développement de la Pétanque dans le milieu scolaire.

- Handicap et Sport Adapté :

Un courrier sera rédigé afin d'inciter un rapprochement avec la F.F. Sport Adapté et de signer de nouvelles conventions.

En ce qui concerne les actions dans le domaine du handicap, la F.F.P.J.P. a confirmé qu'elle octroie une aide matérielle (boules) mais exclusivement si une convention a été signée avec la Fédération Handisport ou ses organes déconcentrés.

Des actions communes dans le domaine de la formation seront effectuées notamment pour développer les compétences de nos éducateurs dans ces domaines.

Le tournoi National de Pétanque, F.F.S.A et F.F.P.J.P. se tiendra les 21 et 22 février à Meaux (77).

Un Championnat de France Sport Adapté pétanque se déroulera les 5 et 6 juin prochains à Montauban (82).

X. EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les demandes d'assistance relatives aux projets de Boulodromes Couverts reçues depuis le Congrès de BRON sont : LOURDES (65) - 16 pistes et SOUSTONS (40) - 16 pistes

1. CNOSF :

Joseph CANTARELLI a assisté aux réunions des deux Groupes de Travail du CNOSF en janvier dernier : stratégies des schémas d'équipements et méthodes d'élaboration des schémas d'équipements.

Le CNOSF considère que la priorité devra être accordée au financement :

- Des équipements sportifs susceptibles d'accueillir des grands évènements sportifs internationaux (GESI). De tels équipements de grande envergure pourront justifier la réalisation d'une étude d'opportunité. Par ailleurs, l'avis dûment justifié de la (ou des) fédération(s) sportives concernée(s) est une donnée fondamentale à prendre en compte dans les arbitrages pour le choix des équipements à financer.
- Des centres d'entraînement fédéraux ; par nature, le besoin relève directement de la (ou des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) qui devra en particulier s'assurer de leur caractère pérenne.

Pour les équipements structurants au niveau local dans des territoires carencés (25 M€ en 2015 et 2016), il est proposé de veiller à limiter l'éligibilité au CNDS aux équipements sportifs pour lesquels le financement CNDS aurait un effet de levier effectif.

Le CNOSF soutient le principe de privilégier le financement CNDS aux équipements sportifs spécifiques qui pourront être soit des équipements sportifs à usage spécifique (dojo, mur d'escalade, salle tennis de table, pleine nature, ...), soit des équipements multi-activités structurants.

En effet, toutes les disciplines sportives ont leur importance et peuvent justifier d'équipements structurants au niveau local utiles pour la formation et l'entraînement des athlètes dans la discipline considérée et donc pour l'amélioration de leur performance.

Le CNOSF va œuvrer avec les fédérations pour l'élaboration de schémas fédéraux circonstanciés couvrant les équipements sportifs structurants.

Nota : l'expérience démontre qu'une telle démarche nécessite du temps et une implication des structures fédérales ; dans ce contexte, il convient de considérer l'année 2015 comme une année transitoire car il ne serait pas réaliste d'imposer une telle mise en place dès 2015.

Le CNOSF n'a pas d'objection à privilégier les intercommunalités s'étant dotées d'une compétence sport ; à défaut, les conseils régionaux, conseils départementaux, voire les communes, doivent pouvoir rester éligibles pour les projets structurants.

Par ailleurs, il convient d'imposer au porteur de projet qui sollicite un financement du CNDS le respect d'une obligation contractuelle d'usage l'engageant notamment sur les modalités de mise à disposition pour la pratique sportive fédérale ayant justifié la demande de financement. L'engagement est une pièce constitutive du dossier de demande.

Concernant la notion de "territoire carencé", le CNOSF considère qu'il convient d'entendre "carencé" comme une insuffisance spatiale et disciplinaire d'équipements sportifs structurants et dont les besoins affirmés de la population ne sont pas satisfaits.

Quoi qu'il en soit, le financement CNDS d'un nouvel équipement sportif impliquera de s'assurer préalablement que les conditions d'encadrement et d'animation d'activités sportives sont réunies (existence d'un club fédéral sportif actif ou potentiel pour qu'un club se mette en place).

Pour les nouveaux équipements sportifs, l'accessibilité aux personnes handicapées doit être traitée conformément à la réglementation en vigueur

Concernant les équipements sportifs déjà existants, il conviendra que les travaux de mise en accessibilité puissent, si besoin, donner lieu à financement du CNDS à titre exceptionnel.

Ces points seront des éléments de réflexion et de décision lors du CA du CNDS du 17 mars 2015.

2. CNDS - Soutien aux équipements sportifs en 2015 :

Le CA CNDS du 19 Novembre 2014 marque le départ d'une réforme importante du soutien du CNDS aux équipements sportifs et il a été décidé de :

- mettre fin au dispositif antérieur de l'enveloppe générale qui se traduisait par un saupoudrage des subventions d'équipement.

- recentrer l'intervention du CNDS sur 2 types d'opérations. D'une part les équipements structurants d'ampleur nationale qui seront soutenus pour un montant annuel de 10M€. D'autre part les équipements structurants au niveau local qui bénéficieront d'une enveloppe de 25M€. Cette enveloppe, dont les règles d'éligibilité seront strictes, devrait fonctionner sous forme d'appel à projets. Les contours de cette nouvelle politique de subventionnement seront définis lors du prochain CA de Mars 2015. Dans l'attente de ces précisions il est demandé aux DRJSCS de ne plus instruire et de ne plus accuser réception de nouveaux dossiers ainsi que d'informer les porteurs de projets déjà enregistrés de cette évolution. Les DRJSCS auront jusqu'au 30 juin 2015 pour instruire et transmettre au CNDS les dossiers éligibles aux nouvelles règles.

XI. NATIONAUX

Suite à la démission de Jean-Jacques Lafforgue que nous remercions pour le travail important qu'il a accompli, le suivi sera effectué par Jacques Guigue. Romain Marzat, employé de la Fédération effectuera la saisie des résultats.

Sur les 8 comptes-rendus reçus, 3 sont établis sur les anciens formulaires. Un rappel pour l'utilisation des nouveaux formulaires mis à jour sur site, a été fait sur le site FFPJP.

La faisabilité de mettre en place des nationaux «Promotions » a été étudiée. Après réflexion approfondie des modalités possibles étant donné le grand risque de concurrence avec les nationaux existants et de dépeuplement de ceux-ci, le Comité Directeur, conformément à l'avis du groupe de travail, émet un avis défavorable à une très large majorité

Dans le but de différencier plus encore, en terme d'indemnités, les concours Internationaux et Supras avec les Nationaux, nous avons examiné la possibilité de relever les frais de participation à une hauteur + 3 €/ joueur soit 21€ / triplète et de relever la dotation organisateur minimale de + 1000€ soit 8000€ minimum en raison des chiffres antérieurs constatés en 2014 (moyenne des supra 7 813€ et moyenne des internationaux : 9 695€). Le Comité refuse cette proposition.

La modification des horaires dans le but de diminuer les frais des joueurs en termes de déplacement/hôtellerie/restauration a été proposée comme suit :

- Concours en poules
- ⇒ Commencer à 13 :00 : avis majoritairement défavorable.

⇒ Commencer à 09:00 au plus tard au lieu de 10:00 au plus tard : avis majoritairement défavorable donc statu quo.

⇒ Conserver la règle de terminer 2 parties de poules avant pause repas : oui donc statu quo. Pour les quelques équipes qui terminent plus tard le délégué gère ces équipes avec la table de marque en leur donnant le temps de pause suffisant et une reprise de partie inscrite sur la feuille de match.

▪ Concours en Elimatoire Direct (ED)

⇒ **La proposition de passer du début actuel qui est de 14 h30 à 14 h00 est acceptée.**

▪ Concours annexes des nationaux

Ces concours annexes doivent être en ED.

Début obligatoire des **concours annexes sur les nationaux en poules : 16h00** (cet horaire a été établi sur la base de l'existant).

○ Début obligatoire des **concours annexes sur les nationaux en ED : 18h00** (cet horaire permet d'entrer les perdants du 2^{ème} tour) et a été établi sur la base de l'existant des 15 nationaux en ED sur 127.

La difficulté pour nos ligues et CD de trouver des délégués se fait jour ainsi que le besoin de leur formation. Le GT Nationaux est disposé à dispenser ces formations sous forme itinérante dans les ligues et/ou regroupements de ligues, soit en formant des délégués directement, soit en réalisant des formations de « formateurs » via le Centre de Formation.

Pour rappel : la responsabilité de la délégation d'un national est placée sous le seul délégué officiel fédéral. Des précisions vont être apportées au formulaire « Rôle du Délégué » notamment pour ce qui concerne les attributions du délégué et du speaker. Ce qui n'empêche pas une franche collaboration entre ceux-ci.

Les problèmes de sécurité rencontrés au sein des Nationaux d'hiver en structures couvertes en raison du sous-dimensionnement en termes de longueur et largeur des terrains ont été évoqués. Bien que des progrès ont été constatés après les recommandations fédérales, cela se révèle encore insuffisant, et une ultime intervention de la FFPJP auprès de ces organisateurs d, aura lieu mi année ou 1 année à l'avance. En cas de non respect des dimensions fédérales minimales des terrains qui sont 12x3m, le « label national » sera retiré aux organisateurs concernés.

Un bilan des premiers nationaux 2015 a été dressé. Le GT fait apparaître qu'il subsiste encore des anomalies :

○ National N°4 : POITIERS (malgré les efforts faits subsiste la question de terrains sous dimensionnés et la non-conformité de la hauteur de l'indemnisation du 2^{ème} et 3^{ème} tour). Un courrier sera adressé à Poitiers (copie au Comité de la Vienne et à la Ligue Poitou Charentes) avec rappel de tout ce qui doit être respecté. Si anomalie de paiement des parties, une amende du montant non distribué sera demandé avec retrait du label.

○ National N°5 & N° 128: MARTIGUES

- Le logiciel gestion concours est utilisé mais pas pour le National féminin
- Arbitrage : de bonne qualité mais Il faudrait au moins 3 arbitres de plus
- Les terrains sont insuffisamment délimités et quand il y en a les ficelles de fond de jeu sont trop proches des arrêts de boules (5 cm)
- Quelques problèmes d'insuffisance d'éclairage en extérieur (4 sites)
- Sonorisation : manque de sonorisation des terrains autres que les jeux intérieurs

○ National N° 7 : LA ROCHE SUR YON

- Terrains : seules les planches et les lignes de perte délimitent les terrains. Les jeux ne sont matérialisés que par les numéros.
- Carré d'honneur : 8 jeux de 12,66 m (insuffisant) par 3 m.

Un bilan de mi-année sera effectué au 30 juin et distribué à tous les membres du GT Nationaux et Comité Directeur.

XII. CNC :

Certaines particularités du règlement CNC vis-à-vis du règlement administratif ont été examinées (ex : impossibilité de commencer une tripléte à 2 joueurs et une doublette à 1 joueur ainsi que l'obligation faite aux féminines et jeunes de jouer dans leurs concours spécifiques organisés en même temps qu'un CDC, CRC..).

C'est le règlement CNC qui prime puisqu'il s'agit de compétitions spécifiques par équipes dont les matchs sont subdivisés en phases de jeu et en plusieurs parties. Ces questions seront discutées en prochaine réunion de la Commission « Uniformisation des Règlements ».

RAPPEL IMPORTANT : seule la FFPJP est habilitée à fabriquer et à remettre des maillots de champions de France. Comme les autres sports collectifs, la FFPJP ne décerne pas de maillots de Champions de France dans les compétitions par équipes. La victoire est obtenue par un club et c'est pour cette raison que la FFPJP vient d'éditer des Diplômes de Champion de France des Clubs. Ceux des années précédentes depuis la création du CNC en 2009 viennent d'être remis en cours de Conseil National aux Présidents de Ligues concernés chargés de les remettre officiellement à leurs clubs. En conséquence il est interdit aux joueurs du club de CHAMPDENIERS (79) de porter les maillots de Champion de France CNC qui viennent de leur être fournis par leur Comité Départemental.

La suppression du match nul en CNC est envisagée afin d'éviter les éventuels arrangements entre clubs en procédant de la façon suivante :

- 4 points pour la victoire de la rencontre
- 1 point pour la défaite
- En cas de match nul : départage au tir avec attribution de 3 points au gagnant et 2 points au perdant.

Une étude sera réalisée pour 2016 par Laurent VAISSIERE à l'aide de simulations sur la base des classements antérieurs.

Les Règlements CNC et CNC Féminin ont été mis à jour suivant l'exposé du Congrès de BRON et sont sur le site CNC.

Dans le but de simplifier les règlements CNC jeunes tant dans la durée des épreuves que leur organisation, il est décidé ce qui suit pour chaque catégorie :

- Cadets/Juniors : remplacement du tir simplifié par l'épreuve de tir formule championnat du monde comme le CNC-Féminin.

- Benjamins/Minimes : Suppression de l'atelier de point car de toute façon on retrouve en partie cet atelier dans l'épreuve du combiné

L'épreuve de Tir est conservée en tir simplifié à 2 distances différenciées pour les benjamins (4,5m et 6,5m) et les minimes (5,5m et 7,5m)

Le combiné se déroule en même temps que les Têtes à Têtes

Introduction des parties limitées au temps

Ces propositions vont être immédiatement soumises aux encadrants par le DTN qui établira le règlement final.

Le Comité de Pilotage CNC distribuera les Règlements ainsi mis à jour dès la fin février 2015.

Tous les groupes de ces 2 CNC ont été constitués en tenant compte de la meilleure proximité géographique faisable et en veillant à séparer au possible les équipes d'un même département.

Les cartes des groupes ont été soumises au Comité Directeur et approuvées.

Les groupes seront diffusés officiellement dans la période fin février / début mars 2015.

La répartition des groupes par sites de rassemblements candidats, qui représente un immense travail, sera faite dans la période qui précède le prochain Comité de Pilotage CNC et Comité Directeur des 17-19 Avril 2015. A ce moment-là il sera procédé au tirage au sort des rencontres.

Pour le CNC Féminin, il est convenu de faire un grand rassemblement lors de la 3^{ème} journée sur 2 sites et avec la possibilité de jouer les TT en 2 tours. Les bouledromes possibles en coupant la France en sens vertical sont : BANS (39) – TOURS (37) – MONTLUCON (03) – ST YRIEIX (16). Les clubs en question seront contactés en temps utile. Les Délégués Officiels de ces 2 sites seront des membres du Comité de Pilotage CNC ou du Comité Directeur FFPJP (Jean-Paul CHAPPE - Didier SCHMITT, etc...). Pour les tables de marque, il sera demandé 2 personnes de l'organisation.

Sur la base de l'expérience grandissante, pour un plus rapide et meilleur fonctionnement, il sera demandé cette année les adresses mail des Délégués et Arbitres ainsi que leurs N° de tél portable.

Le budget détaillé CNC 2015 correspondant au Budget Prévisionnel de 180 000€ est finalisé et nécessite un approvisionnement supplémentaire de +/- 9000€ à venir du budget de la DTN comme prévu.

Les modalités des finales CNC 2015 ont été établies et seront complétées lors du prochain Comité de Pilotage d'Avril 2015.

Les diplômes de Champions de France des Clubs seront remis chaque année lors du Congrès National de la FFPJP aux Présidents de Ligues et CD concernés.

La possibilité de diffuser à la télévision le ou les CNC en « direct » ou en « différé » sera étudiée par le Comité Directeur et notre Agence de Marketing. Car pour ce faire, il faut dégager un budget supplémentaire et de nouvelles conditions d'organisation plus contraignantes des finales (carré d'honneur spécifique + tribunes etc). La WEB TV fédérale sera présente dans tous les cas.

Jeu Provençal :

La demande de pratique par équipes en formule CNC devient de plus en plus forte. Dès lors, la mise en place, cette année, d'un championnat « inter régional » entre divers Comités (30, 31, 82 et 33) est confirmée.

Il est envisagé dans le futur soit une équipe de 8 joueurs club homogène (dont 2 remplaçants) avec 3D + 2T sur 19 pts (pas de match nul) soit une équipe de 5 joueurs dans le but de réduction des frais de déplacement. Parties limitées au temps ou parties en 11 pts.

Une prochaine réunion sur le sujet est prévue entre les divers organisateurs sur le Championnat de France TP 2015.

La prévision pour 2016 est d'organiser un interrégional avec les 4 ligues PACA, Languedoc Roussillon, Aquitaine et Midi Pyrénées.

Il est question ensuite d'enclencher un CNC National (finale sous forme de grand rassemblement) qui posera non seulement la question du budget mais aussi celle du calendrier. La FFPJP y voit une formidable source de développement du Jeu Provençal.

Il sera alors nécessaire de faire entrer 2 membres spécialistes du Jeu Provençal au Comité de Pilotage CNC.

Pour le CNC-JEUNES, la possibilité d'organiser le niveau régional sans le niveau départemental dans le cas où tous les CD d'une ligue ne participent pas est autorisée. En effet, pour accéder au CNC Jeunes qui est un rassemblement annuel, le règlement demande que les équipes qualifiées soient issues d'un qualificatif ligue. Nous sommes là pour aider à la pratique des jeunes et au développement de leurs effectifs et non pas pour empêcher.

Rôle du délégué : rajouter dans le formulaire « rôle du délégué » qu'il est le seul à pouvoir saisir le Comité de Pilotage CNC d'une réclamation faite par une ou des équipes après réunion du Jury.

XIII. DISCIPLINE

Des demandes de remise de peine ont été émises émanant de MM. DEVEBEC (08) et PELLEGRINI (13).

Le Comité Directeur Fédéral s'est prononcé défavorablement à ces demandes.

Des demandes de délocalisation d'affaires disciplinaires ont été reçues. Le Comité Directeur a accepté celle du CD 49 mais a refusé celle du CD 78.

Enfin, des difficultés semblent perdurer entre la Ligue Poitou-Charentes et le Comité de la Charente. Une médiation a été initiée par la Fédération. Une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu prochainement.

XIV. INFORMATIQUE

Le contrat fabrication des licences avec puce RFID signé en 2008 arrive à échéance en 2016.

Afin de préparer la prochaine échéance (2017 à 2020) qui aboutira sur un nouveau contrat PARAGON/FFPJP sur 4 années, nous avons convenu ensemble d'envisager la forme et le contenu de ce nouveau contrat.

Nous sommes tous satisfaits des services et prestations PARAGON depuis 2009.

Rappels :

Fin de contrat actuel sur gestion des licences sans Contact : mai 2016.

Il est envisagé ensemble de faire un avenant d'un an pour la période de mai 2016 à mai 2017 permettant de gérer comme à l'heure actuelle la gestion de l'application sans modifications avant l'acceptation du nouveau Comité Directeur de la FFPJP (élection de janvier 2017) de nos propositions d'évolutions.

Renouvellement de 80 000 cartes par an (changement de statuts et remplacement SAV). Il est à noter que certains d'entre nous ont toujours leur carte d'origine (fabriquée en 2009) ce qui prouve la fiabilité de la solution sans contact et l'engagement pris à l'époque du contrat de 8 ans. Le stock actuel de lecteurs RFID neufs au sein de la fédération est de 500 à 600.

Les orientations discutées :

1/ évolution du flux de commandes :

- possibilité de passer en 2017 des commandes via les responsables des comités, ou même responsables de clubs directement via une application web sur internet (appellation Web To Print)
- rester sur une application de gestion de flux entrants comme à l'heure actuelle.

2/ évolution du processus industriel de gestion des cartes licences

- possibilité –pas une obligation – de gérer les envois directement aux clubs plutôt qu'aux comités (accélération de la remise de la licence au licencié)
- possibilité d'envoyer la licence directement au licencié via la poste en courrier industriel (timbrage 0.475). Carte personnalisée et déposée sur format lettre A4 personnalisée avec possibilité d'inserts (style Leaflet) ou format C5 (Demi A4)

3/ évolution de la prestation logistique Transport : quelques soucis avec Chronopost, possibilité de migrer dès mars prochain vers application Colissimo.
Attention : Colissimo = 2 jours de livraison = même tarif. (à étudier)

4/ évolution technologique de la puce

- possibilité d'utilisation d'une puce compatible NFC (Ntag en lieu et place de la Mifare 1 K).

Important : la mise en place d'une nouvelle puce demande un développement informatique ainsi qu'une validation de réalisation d'un patch sur les lecteurs actuels.

Le passage à une puce dite NFC permettrait au licencié l'accès par son mobile aux informations souhaitées par la FFPJP, exemple : sa page d'accueil web mobile personnelle mais cela permettrait aussi aux Comités, Clubs et Organismes de compétitions d'utiliser le smartphone comme lecteur de la licence.

Evolution future : plus d'investissement dans l'achat par la fédération de nouveaux lecteurs à carte dont beaucoup commencent à voir des signes de fatigue.

- possibilité de développer une application spécifique sur smartphone par système afin de pouvoir lire les licences Mifare 1 K actuelles par le mobile du licencié et des organisateurs (sous système IOS, Androïde, etc.)

5/ évolutions graphiques de la licence

- apport de la photo personnalisée sur le recto ou verso de la licence (couleur)

- ajout d'un code 2D type QR code permettant par exemple l'accès du licencié à l'information (page d'accueil web mobile personnelle)

Les prochaines étapes

Retour sur les orientations possibles à travailler durant 2015 de Mars à Juillet 2015.

Ligne de conduite et décisions prises à étudier pour le dernier trimestre 2015 afin de présenter les évolutions possibles décidées ensemble, au prochain Congrès FFPJP de janvier 2016.

XV. DIVERS

- La Réunion : Problème de mutations. C'est au Comité 974 de traiter cette affaire (fausse signature de mutations) et d'engager éventuellement des poursuites disciplinaires.

- Rappel MUTATIONS : même si suivant la réglementation elles sont souvent gratuites, le triptyque doit être rempli.

- Si un joueur Cadet passe en catégorie Junior, la mutation est payante.

- Après deux ans sans prise de licence, la mutation est libre et gratuite, le joueur peut prendre sa licence hors période de mutation. Vérifier simplement auprès du club quitté si le joueur concerné n'a pas causé de préjudice, s'il n'y a pas de litige....

- Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS) : Il s'agit d'une organisation patronale dont l'objet premier est de représenter les employeurs du Sport.

La F.F.P.J.P. est adhérente à cette structure.

Nous avons eu une proposition pour mettre en place une adhésion groupée afin de permettre à une tête de réseau nationale de faire adhérer collectivement ses structures rattachées employeurs (Ligues, Comités et Clubs).

Au vu du faible nombre d'adhérents au titre de la F.F.P.J.P. et du surcoût budgétaire non prévu cette année, le Comité Directeur s'est prononcé défavorablement.

Nous incitons néanmoins, toutes les structures ayant des salariés à adhérer à cette structure afin de bénéficier de l'accompagnement juridique.

- Salariés siège :

Conformément à l'accord d'entreprise, les salariés du siège ont eu une augmentation de salaire de 0.8% au 1^{er} janvier. Un avertissement a été adressé à un de nos salariés.

Suite à la demande de remboursement des indemnités de Sécurité Sociale pour maladie versées par la M.G.E.N à la F.F.P.J.P. pour un cadre de la DTN, le Comité Directeur a effectué le versement et à titre exceptionnel, ne demande pas le remboursement du salarié. Par la suite, la subrogation ne sera pas effectuée par la Fédération.

- Un classement des joueurs avec une extraction toutes les semaines a été demandé, cela impliquerait un programme spécifique. Actuellement l'extraction se fait tous les mois, nous n'engagerons pas de frais supplémentaires. L'extraction du classement des joueurs est donc maintenue tous les mois. Une info sera mise dans la newsletter.

XVI. PROCHAINES REUNIONS

Comité Directeur : 18 et 19 avril 2015
: 21 et 22 novembre 2015
Conseil National : 18 au 20 septembre 2015

(La séance est levée à 16 heures 15)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.



Bernadette TROUBAT

Le Président de la F.F.P.J.P.



Alain CANTARUTTI